

COLLEGE DOCTORAL MAGHREBIN EN SCIENCES DE L'EAU

PRESENTATION

Appel à candidature ouvert du 31 octobre 2013 au 13 janvier 2014, à 17h00 GMT

Dossier à adresser par voie électronique au Bureau Maghreb de l'Agence universitaire de la Francophonie
à

cdm-science-eau@auf.org

OBJECTIF DU COLLEGE DOCTORAL

Le collège doctoral maghrébin en sciences de l'eau a pour objectif de contribuer à la formation, à la recherche et aux activités de recherche d'une trentaine de doctorants maghrébins. C'est un espace de perfectionnement et d'échanges d'expérience pour des doctorants débutant une thèse.

1- MISSION

Le collège doctoral a pour mission de dispenser aux doctorants une formation complémentaire aux programmes de leur établissement d'origine. Le programme, structuré sur 3 ans, se décline en regroupements semestriels pour des séminaires, ateliers et conférences, apportant aux doctorants un complément de maîtrise de méthodologies, ouverture vers la pluri-disciplinarité et une émulation de groupe. Il leur offre un accompagnement à la rédaction et à la soutenance de thèse dans des délais raisonnables. Ces formations peuvent être soumises pour validation de modules aux Écoles Doctorales.

Le collège n'est pas une école doctorale et ne délivre pas de diplômes. Ces derniers demeurent du ressort de l'établissement d'origine du doctorant.

2- FONCTIONNEMENT

Le collège doctoral est doté d'un consortium d'appui, constitué d'établissements universitaires du Maghreb et du Nord. Le consortium sélectionne les candidats, élabore le programme des activités et désigne les animateurs des regroupements.

Deux regroupements au moins, d'une durée d'une semaine chacun, seront organisés durant l'année 2014.

Le programme des regroupements comprend les activités suivantes :

- Des cours transversaux (cours avancés en épistémologie, méthodologie et méthodes de recherche, recherche documentaire web.2.0, bibliographie, communication scientifique orale, entrepreneuriat, etc.)
- Des présentations par les doctorants de leurs travaux de recherche (état d'avancement, rédaction d'article scientifique) devant un panel de professeurs, suivies de discussion.
- Des présentations et débats sur des questions pluri-disciplinaires reliant science et société.

Les étudiants participant à la formation bénéficient de prise en charge (transport et séjour) lorsque le regroupement s'effectue dans une ville autre que leur ville de résidence.

Ces regroupements, à raison de deux par an, se font en alternance dans les établissements d'où sont issus les doctorants. Les formations sont assurées par les professeurs du consortium (Nord et Sud).

3- CONDITIONS À REMPLIR PAR LES CANDIDATS

Les candidats doivent :

- être inscrits en thèse dans un établissement universitaire ou un centre de recherche membre de l'AUF et relevant de l'un des trois pays du Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie).
- avoir au maximum **2 inscriptions en thèse** à la date de réponse au présent appel.
- avoir l'accord du Directeur de thèse et du Doyen de la Faculté ou du Directeur d'établissement.
- fournir un dossier complet (comportant toutes les pièces demandées dans la section 5)

4- CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATS

Les principaux critères retenus pour la procédure de sélection sont :

- la qualité scientifique du dossier,
- l'originalité de la recherche proposée et ses retombées pour l'établissement d'origine et pour le pays.

L'évaluation scientifique des dossiers de candidature se fait par deux experts désignés par le Consortium. Ce dernier décidera de la sélection finale en réunion plénière.

Les candidats sont informés que le comité de pilotage peut leur proposer de participer à un entretien individuel destiné à vérifier leur aptitude en français.

5- CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit comprendre les pièces suivantes :

1. un formulaire de demande d'inscription dûment complété et signé ;
2. une attestation d'inscription au doctorat pour l'année en cours ;
3. une lettre de motivation ;
4. un curriculum vitae actualisé ;
5. une copie du dernier diplôme obtenu avec les relevés de notes ;
6. une lettre de recommandation du (des) directeur(s) de thèse ;
7. un exposé (5 pages maximum dactylographiées à interlignes simples), contenant en fonction de l'état d'avancement de la thèse, le descriptif du sujet, les questions structurantes, le potentiel d'innovation attendu des résultats, les données et les méthodes utilisées, et, s'il y a lieu, une première synthèse.

6- DATES À RETENIR

31 octobre 2013 : diffusion de l'appel à candidature

13 janvier 2014 : date limite de réception des candidatures

31 janvier 2014 : sélection des candidatures

Semaine du 14 avril 2014 : premier regroupement régional